
ACCOMPAGNEMENT DES TITULAIRES DE DROITS DANS L'INFLUENCE DES POLITIQUES EN VUE DE
L'AMÉLIORATION DE LEUR CONDITION DE VIE

RAPPORT MI PARCOURS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES POUR LA PERIODE DE JANVIER A JUILLET 2019

Par : Maitre Jean Marie Coordonnateur POM

Maitre Elie KADIMA Coordonnateur de programme POM

Emile LONGA Chargé de Lobbying et Plaidoyer POM

Avec l'appui de :



Lubumbashi, Juillet 2019

INTRODUCTION

Ce rapport de mi-parcours décrit l'exécution des activités dans les six premiers mois convenues dans le plan opérationnel entre la Plateforme des Organisation de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM) et l'Organisation Internationale Non Gouvernementale (ONGI) Belge 11.11.11 au cours de l'année 2019 en rapport avec le projet intitulé « accompagnement des titulaires des droits dans l'influence des politiques en vue de l'amélioration de leur condition de vie »

Evolution du contexte du secteur minier en R D C.

Au niveau national.

C'est depuis mars 2018 que le Code Minier Révisé de la République Démocratique du Congo a été promulgué par le Président de la République. En plus de ce code, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a pris le décret n°18/24 du 8 juin 2018 portant Règlement Minier.

Il convient de noter que c'était 2012, que la RDC avait lancé le processus de révision de son Code Minier de 2002. Des travaux tripartites sur le processus de la révision du Code Minier et de son Règlement Minier avait connu la participation active des OSC de la Société Civile ; des entreprises minières et des membres du Gouvernement congolais.

Les Organisations de la Société Civile soutenues par leurs partenaires techniques et financiers dont 11.11.11 ont énormément contribué à ce processus de révision du Code Minier et du Règlement Minier, en formulant des amendements qui ont permis l'intégration du plus grand nombre des dispositions relatives au développement communautaire, à la responsabilité sociétale, à la protection de l'environnement, au respect des droits humains, à la transparence et à l'amélioration de l'artisanat minier.

Le Code Minier révisé a introduit des innovations notamment, l'éligibilité aux droits miniers reconnu aux seules personnes morales, le relèvement de la quotité de la participation de l'Etat dans le capital social des sociétés minières, l'exclusivité des activités de la sous-traitance dans le secteur de mines et carrières aux seules sociétés dont la majorité du capital est détenue par des congolais, l'accès à l'exploitation artisanale aux seules personnes physiques majeures de nationalité congolaise, membres d'une Coopérative minière agréée, l'introduction du cahier de charges définissant les obligations des sociétés minières en rapport avec leur responsabilité sociétale vis-à-vis des populations locales.

Cependant, sur terrain plusieurs facteurs empêchent une application efficace et effective de ce Code Minier révisé. L'application du Code Minier souffre des difficultés sérieuses qui devraient être résolues le plus tôt possible. Parmi ces défis, il faut relever l'absence de sa vulgarisation efficace dans tous les coins du pays, le manque des moyens financiers pour les administrations minières chargées de sa mise en application, l'absence des mesures d'applications complémentaires de mise en application du cahier des charges, du fonds minier pour les générations futures et du 0.3% de la dotation pour le développement communautaire. Le secteur minier industriel souffre également du problème sécuritaire auquel les creuseurs artisanaux

s'exposent en œuvrant dans les sites miniers privés, de la baisse de cours de métaux stratégiques (Cobalt), le vol des minerais (Coltan Cassitérite, or ...) par les habitants des pays voisins (Rwanda, Ouganda et Burundi).

Au niveau provincial.

Au niveau provincial il y a lieu de signaler quelques faits saillants en rapport avec le contexte minier. Il s'agit notamment de :

Les fonds générés par les miniers à travers la redevance minière ne profite pas aux communautés locales pour lesquelles ils sont destinés. Les cahiers de charges ne sont pas encore élaborés ni discutés avec les entreprises minières par les communautés locales

Plusieurs cas des décès dans la concession minière de TENKE FUNGURUME MINING (TFM) dans la province du Lualaba sont constatés. Les contraintes que le pays a, à sécuriser et à organiser le secteur artisanal coïncide avec le problème lié aux invasions des sites miniers industriels par les artisanaux, dont certains ont trouvé la mort lors des éboulements dans la mine de la compagnie Kamoto-Oliveira-Virgule (KOV) à Kolwezi ou lors des opérations des services privés de sécurité.

A Sakanya, les populations autour de Frontier SA manquent de l'eau potable du fait du tarissement de la rivière LUBEMBE par l'exploitation minière et les populations délocalisées du village KIMFUMPA croupissent encore dans la misère.

A Lubumbashi, le banditisme refait surface avec plusieurs familles agressées, des personnes assassinées, les femmes violées. Ceci est remarqué en ville et dans les zones minières.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu de dire que le contexte n'a pas significativement changé dans le sens d'influencer de manière plus large les actions de la Société Civile en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le secteur minier en République Démocratique du Congo (RDC) et dans les deux provinces minières (Lualaba et Haut-Katanga).

Les alliances conclues au niveau de la société civile demeurent circonstanciées et ne se traduisent pas en une stratégie bien réfléchie à long terme. En outre, les techniques utilisées dans les différentes actions de plaidoyer sont loin de trouver l'unanimité entre les acteurs. En titre d'exemple le problème de la restauration de la rivière LUBEMBE à SAKANIA. Les parties prenantes ne se sont pas encore mises d'accord pour exiger à l'entreprise Frontier SA de remettre la rivière à la population de SAKANIA ou de trouver des solutions durables au problème d'eau à SAKANIA.

C'est dans ce contexte caractérisé par des situations complexes que la Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier, POM en sigle, a reçu un financement pour la réalisation des activités ainsi que l'appui institutionnel de l'ONG internationale Belge 11.11.11 dans la perspective de contribuer à l'amélioration de la justice sociale ainsi que la situation de violation des droits de l'homme perpétrée dans le secteur minier en RDC. Cela s'inscrit finalement dans le cadre de la mise en

œuvre des activités de plaidoyer pour amener les entreprises minières au respect des droits socio- économiques des populations vivant autour des sites miniers.

Contenu du Rapport

Ce rapport mi-parcours présente les activités réalisées pendant le premier semestre de l'année 2019 dans le cadre de l'appui financier de l'ONG belge 11.11.11 ainsi que celles réalisées avec les autres partenaires (CORDAID/SPLA et PHP).

La première partie de ce rapport mi-parcours présente les activités réalisées avec l'appui financier de 11.11.11.

La deuxième partie présente la gestion institutionnelle du Bureau de la POM.

La troisième partie présente en grande ligne les activités réalisées par la POM avec les partenaires CORDAID/SPLA et PHP.

Première partie :

Activités réalisées avec l'appui financier de 11.11.11.

OUTCOMES 2 : Outcome stratégie et institutionnel (performances et effets organisationnels.)

Marqueur des progrès 3 : Renforcement et mobilisation des titulaires et leurs mouvements.

Activité : Vulgariser le Code Minier auprès des Communautés Locales.

La POM a organisé trois ateliers de vulgarisation du Code Minier en faveur des membres des communautés locales et des membres des OSC.

1. Atelier de vulgarisation des innovations du Code Minier à la Ruashi.

Avec le financement de son partenaire belge 11 11 11, la POM a organisé à Lubumbashi en date du 4 avril 2019 un atelier portant vulgarisation du Code Minier révisé à l'intention de 25 membres des Communautés locales de la Commune de la RUASHI.

Les principales innovations sur le développement Communautaire ont été présentées aux communautés de la Ruashi pour la première fois par les deux intervenants, Mr Emile LONGA et Mr Jean Marie Meba.



Photo avec le Bourgmestre de la commune de Ruashi, Mr Emile LONGA, Jean Marie KABANGA pour la POM et Mr Christopher le Secrétaire, Maison de Citoyen pour les travaux d'ouverture.

2. la POM en synergie avec le Réseau Sud Congo a organisé à Lubumbashi en date du 12 avril 2019 un atelier de vulgarisation des innovations de Code Minier en faveur des membres des de la société civile dont les femmes journalistes, les communautés locales, les acteurs de la Société Civile et les chercheurs de l'Université de Lubumbashi.



Jean Marie Kabanga et les participants à l'atelier du 12 avril 2019 à la POM.



L'orateur principal, Mr Jean Marie KABANGA a articulé sa présentation sur les points suivants : Bref rappel du processus de révision du code minier de 2002 et ses mesures d'application, les dispositions sur le développement communautaire (RSE) , la protection de l'environnement, la transparence et la bonne et Gouvernance du secteur minier, la gestion du domaine minier et l'artisanat minier, la gestion des titres miniers et la participation des congolais, l'industrialisation du secteur minier, le régime fiscal et les questions connexes.

Après son exposé, un grand débat a été ouvert et la plupart des questions étaient orientées vers la rétrocession des recettes à caractère national, le partage de la redevance minière en cas de superposition et ou chevauchement des Entités minières. D'autres participants ont souligné le manque des mesures transitoires dans l'application effective et harmonieuse du Code Minier révisé.

Pour avoir les propositions concrètes, les participants ont été conviés à faire des travaux en carrefour sur les sujets suivants :

- Transparence et redevabilité
- Répartition de la redevance minière des provinces et ETDs
- Rôle des Assemblées Provinciales et de la Cour des Comptes dans la promotion de la transparence et de la redevabilité des revenus infranationaux.

RECOMMANDATIONS

Créer un cadre de concertation entre les ETDs superposées et ou qui chevauchent en vue de régler la question de répartition de la redevance minière.

Mener le plaidoyer auprès de l'assemblée provinciale pour un édit sur la gestion de la redevance minière par un édit

Former les responsables de ETD sur le budget participatif et sur la passation du marché public.

3. Atelier de vulgarisation des innovations du Code Minier à la Commune Ruashi.

Avec le financement de son partenaire belge 11 11 11, la POM a organisé à la maison des citoyens de la Commune de la Ruashi en date du 19 avril 2019 un atelier portant vulgarisation du Code Minier révisé à l'intention de 30 membres des Communautés locales de la Commune de la RUASHI (LUANO, KALUKULUKU et KAWAMA).

Les principales innovations sur le développement Communautaire ont été développées à l'intention des communautés locales par les deux intervenants, Mr Emile Longa et Mr Jean Marie Meba.

OUTCOMES 2 : Outcome stratégie et institutionnel (performances et effets organisationnels.)

Marqueur des progrès 7 : Progrès sur l'intégration de la perspective Genre au sein de l'organisation.

Activité : Atelier de renforcement des capacités sur l'élaboration du cahier des charges avec les femmes des communautés.

En date du 09 Mai, la Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier avait organisée Atelier de formation et renforcement des capacités des femmes des communautés locales RAUSHI, KAWAMA, LUWOWOSHI, LUANO, KALUKULU, sur l'élaboration de Cahier des charges.

L'activité avait comme objectif général de former des femmes vivantes autour des entreprises minières sur les principales innovations apportées au Code Minier Mars de 2018.

Il était question de former les femmes en la définition de Cahier des charges, en élaboration et en négociation de Cahier des charges.



Résumé de l'exposé

L'intervenant principal, Mr Elie KADIMA, a commencé par donner aux participants les principes généraux qui guident l'élaboration du cahier des charges, la procédure d'élaboration du cahier des charges pour aboutir enfin à la procédure de la négociation et de la signature du cahier des charges.

En ce qui concerne le point celui relatif aux principes généraux qui guident l'élaboration du cahier des charges, il a été retenu quatre principes suivants :

1 Le principe de transparence : Rien ne doit être caché dans la définition des projets à retenir dans le cahier des charges.

2 Le principe d'inclusivité : Tout le monde doit participer aux séances de consultation sur l'élaboration du cahier des charges sans aucune discrimination.

3 Le principe de minimum convenu : ce qui est convenu dans le cahier des charges constitue le minimum des projets à réaliser et que l'investisseur peut accomplir d'autres projets en associant les bénéficiaires dans le processus de conception et de mise en œuvre.

La procédure de l'élaboration du cahier des charges passe par les étapes suivantes :

-La consultation des membres de la communauté qui définissent les besoins de développement à la base et dresse une liste des projets retenus à mettre dans le cahier des charges.

-le comité local de développement transmet le cahier des charges à l'investisseur avec accusé de réception.

-L'investisseur fixe la date et le lieu de la réunion des négociations.

Une fois l'accord est trouvé lors de des réunions de négociations, les parties prenantes passent à la signature du cahier des charges au cours d'une cérémonie publique composée de l'investisseur, des membres du comité local de développement et de l'autorité publique.

L'intervenant a terminé son exposé par la présentation d'un modèle type de cahier des charges sous forme d'un tableau ayant 5 colonnes reprenant les éléments suivant :

N°	Détails du projet à réaliser	Lieu de réalisation	Coût total	Echéances

Enfin les éléments suivants ont été retenus sur la liste des projets susceptibles d'être retenus dans un cahier des charges :

- Les infrastructures de base (écoles, centre de santé et hôpital, marché, adduction d'eau potable, raccordement aux réseaux électrique, la réhabilitation des routes, surtout celles de desserte agricoles, Centre de formation professionnelle.)
- Les projets à vocation sociale et économiques tels que : appui en intrants agricole, petit élevage, centre de formation professionnelle, atelier des coutures...

- Les besoins des représentants des communautés locales investis du pouvoir traditionnel ou étatique.
- Le besoin en fonctionnement du fonds social de développement communautaire.

L'orateur a démontré que le Code Minier a instauré le Caractère *obligatoire* de contribution au développement communautaire/RSE et prévoit même des sanctions en cas de non-respect (articles 285 *sexies*, 286, 288 *bis*, 289.) Le formateur souligne que la conformité aux obligations sociétales fait partie désormais des *conditions d'octroi et du maintien de la validité* des droits miniers (articles 71, 196).

Travaux en groupe

Pour avoir les propositions concrètes, les participants ont été conviés à faire des travaux en carrefour sur les sujets suivants :

- Identification des besoins à insérer dans le Cahier des charges
- Les défis liés à la participation active de la femme dans l'élaboration de cahier des charge

A l'issu des discussions en groupe, les participants ont retenu les points suivants :

1. Identification des besoins à inséré dans le Cahier des charges.

- -Construire les hôpitaux dans nos communautés respectives.
- -Construire pour nous des routes de desserte agricole.
- Construire des bornes fontaines afin d'accéder à l'eau potable
- Construire des écoles pour jeunes filles et des centres de formation professionnelles pour femmes.
- Doter les femmes des intrants agricoles et les tracteurs

2. Les défis liés à la participation active de la femme dans l'élaboration de cahier des charges

- Identification des acteurs dans l'élaboration de Cahier des charges
- Formation sur le Budget Participatif surtout pour les femmes
- Vulgarisation des textes (code et règlement minier) au niveau des utilisateurs par des moyens accessibles.
- Maitriser le répertoire des assujettis à la redevance minière dans chaque province et ETD
- Définir les mécanismes clairs de perception des revenus infranationaux et établir les responsabilités dans la procédure de perception à chaque niveau
- Rendre publiques les données de gestion des revenus infranationaux



Indicateurs de changement.

Les femmes ont été renforcées en capacité en ce qui concerne l'élaboration des cahiers des charges en vue de permettre leur participation de manière active aux discussions sur l'élaboration des cahiers des charges dans leurs communautés respectives.

A l'issue de l'atelier, les femmes ayant participées à l'atelier ont eu dans des travaux des carrefours élaborés des modèles simulés des cahiers des charges ayant comme spécificité la prise en compte des besoins des femmes dans leurs communautés.

Dans la pratique, les femmes formées seront en mesure de participer activement dans le processus de consultation prévues au mois d'août 2019 par l'entreprise RUASHI Mining avec les communautés locales de la Commune de la RUASHI à Lubumbashi.

OUTCOMES 2 : Outcome stratégie et institutionnel (performances et effets organisationnels.)

Marqueur des progrès 7 : Progrès sur l'intégration de la perspective Genre au sein de l'organisation.

Activité : Organiser un forum sur l'impact de l'activité minière sur la femme.

Thème : Sensibilisation des femmes sur l'impact des activités minières sur la santé humaine.

La POM avait organisée en date du 06 juin à Lubumbashi une session de formation et sensibilisation des femmes sur l'impact des activités minières. Cette activité a réuni 30 femmes des différentes communautés riveraines des entreprises minières, à savoir RUASHI Mining, CDM, CHEMAF, IVHANOË.



Résumé des exposées.

1. L'impact de l'exploitation minière sur la santé et l'économie de ménage.

L'intervenante à cet atelier, Madame Docteur ILUNGA INAMUTOMBO Eléonore a sensibilisé les femmes sur les éventuels risques qu'elles courent en travaillant dans les mines. Elle a évoqué entre autres : les risques d'irradiation avec comme

conséquence la possibilité de mettre au monde des enfants ayant des malformations congénitales, le risque des maladies vénériennes et le sida.

Pendant l'atelier, les femmes ont été informées et sensibilisées sur les risques auxquels elles sont exposées par le développement de l'exploitation minière industrielle et par travaux miniers artisanaux sans aucune protection



Le Docteur a illustré son propos par les images des maladies liées à l'exploitation minière.

Exemple,HSV



Cervicite purulente



IFMT, Juill04, sémin IST

2. L'impact de l'exploitation minière sur l'environnement (sol et l'eau)

Mr Emile LONGA a centré son exposé sur l'exploitation minière qui affecte profondément les activités de moyens de subsistance de vie des communautés locales autour des sites miniers d'exploitation industrielle. Ces activités minières polluent souvent le sol, l'eau, l'air et les végétaux. Ce qui entraîne des délocalisations économiques sans une indemnité juste et équitable.

Sur le plan didactique et pour asseoir les notions apprises, pendant l'atelier, un film documentaire a été visualisé. Ce film explique l'impact de l'exploitation minière sur les communautés locales particulièrement les femmes et démontre comment les autres pays (Pérou) ont résolu la problématique de la question d'impact d'exploitation minière. Cette vidéo présente des conseils pratiques et les actions à entreprendre face à l'exploitation minière.

Ce film a permis d'approfondir les échanges pendant l'atelier et démontrer davantage que les préoccupations environnementales sont actuellement croissantes aux alentours des entreprises minières, notamment Ruashi Mining, Chemaf. Ces préoccupations concernent principalement la pollution des eaux, la dégradation de la biodiversité et des sols, et leurs effets sur la santé publique

3. L'innovation sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Mr Emile LONGA a exposé devant les participants les principales innovations qui apportent le développement des Entités Territoriales Décentralisées sont : La

redevance minière (15%), le fonds pour le développement Communautaire de 0.3% et le cahier des charges.

Les échanges pendant l'atelier

Les femmes ont relevé la difficulté d'accès à l'emploi dans les entreprises minières. Ce manque d'emploi dans les entreprises minières les pousse à des travaux présentant des risques sanitaires très élevés. Elles ont aussi ressorti le fait que les dispositions légales en matière de l'emploi ne sont pas rigoureusement respectées par les entreprises.

La perception des femmes sur la question sanitaire est non seulement très divergente, mais aussi restreinte. *Certaines femmes pensent que, par manque de travail dans les entreprises minières, elles peuvent utiliser leurs ressources propres (SEXE) pour la survie quelque soient les conséquences, tandis que d'autres ne sont pas d'accord et propose l'entreprenariat de la femme.*

Les échanges ont évolué dans le sens de noter une nette et grande démarcation entre la formation scolaire des femmes et le besoin en compétence locale dans les entreprises. L'emploi des femmes de la communauté locale reste la grande priorité à cause de ses effets multiplicateurs sur l'économie locale, notamment la consommation des biens et services locaux.

Les échanges ont été nourris également par des préoccupations environnementales qui affectent les moyens de subsistance des communautés locales tenus principalement par les femmes.

Les femmes ont soulevé également la problématique de l'accès à la terre, parce que l'acquisition des terres par les compagnies minières au détriment des communautés constitue une forme d'accaparement et de dépossession de terres ce qui conduit directement à la précarité des moyens de survie.

Travaux en groupe

Trois groupes ont été constitués pour réfléchir sur les alternatives des moyens de subsistances qui constituent moins de risques sanitaires.

Au terme des travaux en groupe, les femmes ont proposé de s'investir sur l'élevage de poussin, l'élevage des poules et les coopératives de l'agriculture maraichère.

Elles ont identifié en outre les difficultés éventuelles de l'exercice des activités de survie. C'est notamment

- Le manque de matériels et les moyens financiers pour payer la main d'œuvre
- Le manque des moyens de transports pour se déplacer afin d'aller vendre leurs produits.
- Le non accès aux intrants agricoles
- Le marché pour vendre leurs produits.

Indicateur de changement

Cette activité est bien bénéfique aux participantes. Les 30 femmes étaient sensibilisées et conscientisées sur les impacts des industries extractives sur la santé.

Au cours de la séance, 18 femmes se sont décidées de quitter les activités minières artisanales et orienter leurs activités vers sur l'élevage de poussin, l'élevage des poules et les coopératives de l'agriculture maraichère.

Perspective dans le futur proche

Dans la perspective, la POM avec le concours des organisations des femmes doit organiser un plaidoyer auprès du Ministre des Mines afin de prendre un Arrêté qui réglemente et sécurise les activités des femmes dans les mines et autour des sites miniers.

Le plaidoyer envisagera la diversification des activités socio-économiques pour les femmes devient une priorité pour une réorientation des femmes travaillant dans le secteur minier. Ce dernier présente des hauts risques sur le plan de santé publique.



OUTCOMES 2 : Outcome stratégie et institutionnel (performances et effets organisationnels.)

Marqueur des progrès 7 : Progrès sur l'intégration de la perspective Genre au sein de l'organisation.

Activité : Faciliter la participation des membres de la POM aux Forum nationaux et internationaux sur le genre et autres thématiques.

1. Participation des deux membres de la POM à Alternatives Mining INDABA

Avec l'appui financier de 11.11.11 deux représentants de la POM ont participé à la 3ème édition d'Alternative Mining INDABA de la République Démocratique du Congo (AMI/RDC), du 9/07 au 11/07/2019 organisé par SARW/OSISA à KINSHASA.

Plus de 200 participants ont pris part aux travaux parmi lesquels les délégués de la Présidence de la République, des services gouvernementaux (administration publique, régies financières), des entreprises minières, de la société civile, des

universités, des partenaires techniques et financiers, des institutions internationales, des ambassades et des communautés locales. Ces délégués sont venus de la ville de Kinshasa, des provinces et de certains pays africains dont notamment l'Angola, le Botswana et le Zimbabwe.

Les assises avaient comme principal but d'évaluer l'application du Code Minier révisé en 2018 un an après son entrée en vigueur

Les participants ont évalué à cet effet l'application du Code Minier dans toutes ses dimensions et ont identifié les facteurs visibles et invisibles qui empêchent une application efficace et effective.

Cette évaluation a aussi inclus une analyse du secteur minier congolais en général.

Il s'en est dégagé un consensus sur le fait que l'application du code minier souffre des difficultés sérieuses qu'il faut résoudre le plutôt possible. Comme nous avons dit dans le contexte, l'absence de sa vulgarisation, le manque des moyens financiers pour les administrations chargées de sa mise en application ou la multitude des administrations fiscales intervenant dans le secteur figurent parmi les principales difficultés.

Il a également été constaté que le code minier est entré en vigueur sans aucun plan de mise en application effective. Ceci était clair dans la manière peu cohérente dont les différents fonds ont été créés dans le code et le manque de transparence dans leur gestion. Un autre exemple soulevé, c'est celui de la gérance de la redevance minière au niveau des entités territoriales décentralisées.

Tout en se félicitant de la création de rentrées fiscales au bénéfice des communautés locales, les participants ont déploré le fait que ces communautés n'ont visiblement pas été préparées à gérer des sommes importantes d'argent.

La conséquence immédiate constatée, est l'utilisation abusive des revenus ou produits de la redevance minière.

Les travaux de cette session ont été restitués aux membres de la Coordination de la POM comme le démontre l'image ci-dessous.



Les travaux de la restitution ont été effectués par l'équipe de la coordination en date 16 Juillet 2019. Cela a permis à la Coordination de définir des stratégies de travail pour répondre aux mieux aux difficultés actuelles de lieux à la mise en œuvre du Code Minier qui devrait booster le développement au niveau local. Ensuite il a été prévu de continuer les travaux de la restitution auprès de tous membres de la POM en date du 20 Aout 2019.

✓ *Les acquis de forum INDABA à Kinshasa et effet changement*

La participation à ce forum a permis à la POM d'harmoniser son plan stratégique.

Il est ressorti également, au terme de cette session, le besoin de renforcement de capacité des animateurs des ETDs en notion du Budget participatif et en passation de marchés public qui se résume en outil de gouvernance locale.

La POM s'est approprié de la recommandation selon laquelle « investir dans l'éducation et le renforcement des capacités des Entités Territoriales Décentralisées sur la gestion des revenus miniers qui leur sont alloués en vertu du Code Minier ».

Ainsi la POM travaille actuellement sur la révision de son plan stratégique afin de l'accompagnement des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) dans le suivi de la passation des marchés publics et la mise en œuvre de Budget Participatif.

2. Participation des deux membres de la POM (Dieudonné Kut Kut et Jean Marie KABANGA) à la 32 eme session IDAK portant l'envahissement des sites miniers des industriels et la problématique de leur sécurisation.

Motivation de la session

Dans la région minière du KATANGA il est identifié plus de 350 détenteurs de titre minier (PR, PE) et une cinquantaine de Zone d'Exploitation Artisanale (ZEA). En cherchant à sécuriser les concessions minières industrielles, les entreprises minières font recours aux sociétés de gardiennage et aux services de la police nationale

congolaise, afin de lutter contre les envahissements de leurs sites par les creuseurs artisanaux.

C'est dans cette perspectives que les parties prenantes au dialogue sur le développement durable regroupées au sein de l'IDAK, en collaboration avec le Ministère national de Mines, avec l'appui financier des Gouvernements provinciaux de Lualaba et du Haut-Katanga et de la GIZ, ont organisé la 32eme session de IDAK à KOLWEZI du 25 au 26 Juillet une session sur l'envahissement des sites miniers des industries et la problématique de leur sécurisation.

La session IDAK précitée avait pour objectifs de :

- Trouver les solutions pour arrêter l'envahissement et la sécurisation des sites miniers des industriels ;
- Identifier les causes réelles de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux ;
- Identifier les initiatives nationales et locales en matière de professionnalisation de l'artisanat pour éviter la pression sur les entreprises privées ;
- Promouvoir l'artisanat minier ;
- Sensibiliser les creuseurs sur le respect du Code Minier révisé ;
- Mettre en place un comité de suivi des recommandations de cette plénière qui seront compatibles à toutes les parties prenantes.

Le premier jour, les participants ont suivi successivement les exposés ci-après autour des thèmes suivants :

1. La problématique de la sécurisation des sites miniers industriels, réglementation et mécanisme de surveillance des opérations sur terrain, (Joseph Koli : Secrétaire général Ministère de mines) ;
2. Problématique d'envahissement des sites miniers industriels par les artisanaux : pourquoi et pour quel bénéfice (Maître Jacques Kaumba) ;
3. Perception des industriels sur la problématique de l'envahissement des sites miniers (Représentante de KCC) ;
4. La sécurisation et droits de l'Homme, comment les entreprises pourront relever le défi (Maître Timothée Mbuya) ;
5. Exploitation minière artisanale et violation des droits humains, comment prévenir et éviter le phénomène Cobalt de sang et conflits (Maître Donat Kambola) ;
6. Rôle et responsabilité de la police nationale dans la sécurisation, la protection de la population et des investissements par l'inspecteur général de la police nationale (,
7. Partage d'expérience sur le défi rencontré dans la sécurisation (Représentante de New Mamba Sécurité)
8. Rôle et limité SAEMAPE dans l'encadrement des artisanaux et leur sensibilisation de respect des sites minier.

Le deuxième jour, les participants se sont regroupés en deux groupes pour approfondir les deux points suivants :

- A. Comment contourner les limites opérationnelles et légales de la police nationale et des sociétés de gardiennage dans la sécurisation des sites miniers pour

l'amélioration du cadre légal et la mise en œuvre des principes volontaires pour maintenir la chaîne d'approvisionnement du Cobalt et Cuivre Congolais.

- B. Comment réussir à mettre fin à l'envahissement des sites miniers industriels par les artisanaux dans une stratégie multi acteurs des parties prenantes au dialogue.

Au terme de ces deux ateliers, les participants ont formulé les recommandations suivantes

1. Promouvoir la police de proximité ;
2. Privilégier le dialogue social entre les parties prenantes ;
3. Redynamiser la police des mines
4. Redynamiser la police territoriale ;
5. Assainir le secteur privé des sites miniers ;
6. Rémunérer à juste valeur la police de mines ;
7. Mettre en place le mécanisme d'intervention policière ;
8. Eviter le déploiement des hommes en uniforme dans les carrières et sites miniers industriels ;
9. Renforcer les capacités de la police en intervention dans les sites miniers ;
10. Vulgariser le Code Minier révisé et le règlement minier à toutes les parties prenantes ;
11. Créer les Zones d'Exploitation Artisanales viables ;
12. Appuyer les coopératives minières financièrement afin de mieux pour jouer leur rôle d'encadrement des creuseurs artisanaux ;
13. Formaliser les coopératives minières ;
14. Renforcer les capacités des coopératives minières en gestion ;
15. Diversifier les activités économiques des communautés locales ;
16. Associer les entreprises minières dans l'élaboration de cahier des charges ;
17. Création d'un fond de développement minier ;
18. Offrir exclusivement la sous-traitance aux coopératives minières.

La POM s'inscrit dans le cadre de la vulgarisation du Code Minier révisé et son Règlement Minier à toutes les parties prenantes pour rencontrer une des recommandations de la 32eme session IDAK.

Deuxième partie :

Activités réalisées avec l'appui financier de 11.11.11 en rapport avec l'appui institutionnel.

-Centre des documentations.

Les membres le POM et les chercheurs indépendants ont régulièrement consulté la Bibliothèque de la POM.

Au total 10 membres de la POM et 7 chercheurs universitaires ont consultés les ouvrages et publications de la POM au centre de documentation. Les membres ayant visité le centre de documentation proviennent des ONG suivantes : l'Observatoire d'Etude d'appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OERASE), Collectif

des Economiste (CEC RDC) Centre Nationale d'Appui au Développement (CENADEP), Détectives Experts pour les Droits au Quotidien (DEDQ), Union des Ecologistes Forestières (UNEF), Vision pour la protection de l'environnement et des Ecosystèmes (VPPEE), Organisation pour la promotion de la Femme (OPF). Autochtones du Katanga (APRONAPAT), Groupe d'Actions Non –Violente Evangélique (GANVE) et Dynamique des femmes dans les ressources naturelles (DYFREN)



Chercheurs de l'université de Lubumbashi entrain de consulter les livres du centre de documentation de la POM.

Dans le cadre du Centre de Documentation, 10 membres de la POM précités ont bénéficié de la connexion internet et plusieurs rencontres des partenaires ont été organisées dans la salle de réunion.

Il s'agit principalement de partenaires suivants :

- Réseau Sud Congo (RSC) 4 ateliers
- Centre Carter : 2 activités sur l'ITIE et 2 fois sur le Code Minier révisé
- Maisons de presse : 2 activités dont 30 femmes ont participé et 1 atelier mixte dont 50 personnes ont participé.
- CORDAID : 2 activités, dont une sur la théorie de changement et une autre activité sur le suivi et évaluation.
- PHP : Une activité sur le suivi de programme avec son partenaire POM.

Dans le cadre du Centre de la Documentation, la POM sous la supervision de Mr Emile LONGA, chargé de Lobbying et Plaidoyer, a encadré des stagiaires des universités et instituts supérieurs

Nom et porte-nom des stagiaires	Promotion	Institution
Nadège Nguz	Licence 2 Economie	Université Horizon
BUSHIRI Paul	Licence 2 Droit	UNILU
LUTONDE MUKOBELWA Olive	Licence 2 Droit	Université de BUKAVU
FAYILA Marie	Licence Sociologie	ISES

Troisième partie :

Synthèse des activités réalisées avec les autres partenaires

1. Activités réalisées avec CORDAID/SPLA

La POM avait négocié et obtenu du partenaire CORDAID le financement d'un projet d'une durée de trois ans, ayant pour objectif l'amélioration du cadre légal en ce qui concerne le Code Minier et le règlement Minier.

Pour cette année 2019, le programme de financement a comme objectifs : de vulgariser les différentes innovations intervenues dans le cadre de la législation minière ; de faire le suivi de l'application du Code Minier révisé et du Règlement Minier par les différentes Entités Territoriales Décentralisées, de proposer des nouvelles directives susceptibles de compléter les dispositions du Code Minier qui demandent encore des mesures d'application.

La POM a sollicité un appui financier à CORDAID /SPLA pour faciliter la formation de son Chargé de Lobbying et Plaidoyer à Dakar au Sénégal dans la perspective de venir renforcer les connaissances et les savoir-faire des membres de la POM et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) en Budget Participatif.

La formation vise à renforcer les connaissances, les compétences, les aptitudes et les savoir-être des facilitateurs pour les rendre plus efficaces dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du Budget Participatif dans les villes et territoires.

Il s'agira de créer un pool de compétences africaines francophones apte à accompagner les collectivités territoriales décentralisées dans l'élaboration de leurs budgets selon une approche de gouvernance centré sur les besoins des citoyens et une éthique de gestion transparente.

A cet effet, Mr Emile LONGA a participé à cette formation du 1^{er} au 12 juillet 2019 à Dakar.



Indicateurs de changement

Après vulgarisation des innovations du Code Minier révisé, les changements suivants sont observés dans le comportement des acteurs :

- Entités Territoriales Décentralisées
 - Implantation des Comités Locaux de Développement
 - Ouverture des comptes bancaires propres aux ETDs.
- Entreprises
 - Versement des fonds de la redevance minière dans les comptes des ETD,
- Les Communautés locales
 - Elaboration des cahiers des charges à négocier avec les entreprises minières.
- Les journalistes
 - Intégration dans leurs programmes des émissions sur le Code Minier révisé.
- Les OSC :
 - Vulgarisation du Code Minier révisé et ses mesures d'application.

2. Activités réalisées avec le partenaire PHP

La POM a reçu une subvention auprès du partenaire PHP pour mettre en œuvre les activités de plaidoyer capables d'amener les entreprises minières au respect des droits socio- économiques des populations vivant autour des sites miniers.

Ainsi les activités suivantes ont été réalisées :

1. Rapport sur le suivi des recommandations de l'étude de suivi des obligations sociales et environnementales de FRONTIER SA est produit et un film documentaire sur le tarissement de la Rivière LUBEMBE sont produit.

Le rapport et le film ont été présentés à Kinshasa auprès des personnalités suivantes pour un plaidoyer : 5 Représentants du Ministère de Mines, Développement Rural, Environnement., Energie et Hydraulique et Affaires Sociales ; 1 Directeur de l'ACE, 3 Parlementaires provinciaux de SAKANIA.

2. Etude de cas : Suivi et analyse des impacts du fonds social de développement communautaire de TFM

Un rapport est produit et un film documentaire a été mis sur pied. Les résultats de l'étude seront présentés auprès des autorités tant provinciales que nationales pour un plaidoyer.

Indicateurs de changement

Après le plaidoyer, nous avons observé les changements suivants dans le comportement des acteurs :

Le Gouvernement Provincial

Le Gouvernement provincial a pris la résolution de :

Forer plusieurs puits et installer les tanks capables de desservir la population de tout le territoire de SAKANIA en eau potable.

La construction des nouvelles maisons au village KIMFUMPA délocalisé par l'entreprise minière Frontier SA.

Fait à Lubumbashi le 5 juillet 2019.

Coordination de la POM